



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 12

25 mars 1970

PROGRAMME DE RÉDUCTION DES STOCKS DE BLÉ

Déclaration du ministre d'État, M. Otto E. Lang, à la Chambre des communes, le 27 février:

Le report des stocks de blé au Canada sera d'environ 950 millions de boisseaux au 31 juillet de cette année, ce qui équivaut presque à l'écoulement normal de deux ans.

Pour ramener les stocks à un chiffre approchant le volume normal des ventes, la production de blé doit être considérablement réduite au-dessous du niveau des ventes. Suivant la vigueur avec laquelle on abordera le problème, cette réduction devra se poursuivre pendant un nombre indéterminé d'années.

En raison de ce surplus de blé, il y a une pénurie de fonds parmi les producteurs de céréales. Les ef-

fets de ce manque de liquidités paraissent partout dans les Prairies, mais sont plus aigus en Saskatchewan où les cultivateurs détiennent chez eux les deux tiers du total des stocks.

A moins d'une action énergique immédiate, tout indique qu'une large superficie autrefois emblavée en blé sera semée en grains de provende et en plantes oléagineuses. Le producteur de blé doit augmenter ses rentrées en argent liquide. En général, cette nécessité risque d'occasionner une augmentation des superficies consacrées à d'autres cultures. Nos stocks d'avoine et d'orge particulièrement sont déjà élevés. Un nouvel accroissement des superficies consacrées à ces cultures cette année entraînerait un excédent onéreux et une baisse de prix. Il en résulterait des difficultés extrêmes pour les producteurs dont le revenu dépend de la vente de ces récoltes.

Dans le cas des oléagineux, il y a lieu de croire qu'une augmentation n'aura pas d'effets désastreux sur les prix et les livraisons. Certains indices laissent prévoir cependant que les emblavures de graine de colza augmenteront cette année au point où une production excédentaire est prévisible.

SÉRIEUX EXCÉDENT DE BLÉ

Nous reconnaissons que des programmes d'ajustement à long terme s'imposent, et le Gouvernement y travaille avec ardeur. Pour le moment, nous faisons face à un grave excédent de blé et nous devons trouver rapidement une solution pour que ce problème ne chambarde pas de fond en comble l'industrie agricole.

Les producteurs de blé ont pris l'initiative de réduire les emblavures de cinq millions d'acres en 1969. Vu l'état actuel des revenus et des disponibilités des producteurs de céréales des Prairies, il serait déraisonnable de s'attendre qu'ils réduisent les emblavures au niveau souhaitable en 1970, et qu'ils en fassent les frais sans une aide directe du Gouvernement.

Le Gouvernement doit faire les premiers pas si l'on veut réaliser un rajustement sans provoquer

SOMMAIRE

Programme de réduction des stocks de blé	1
Participation Ottawa-Québec à un projet marocain	3
La Galerie nationale acquiert un Degas	3
Un générateur isotopique au Canada	4
Réunion de la Commission du phoque	4
La lutte contre la pollution de l'air	4
Stratford à Adélaïde (Australie)	4
Un Canadien à la direction du Collège de l'OTAN	5
Leçons particulières pour jeunes Indiens	5
La bémache géante n'est pas disparue	5
La population active	6
Augmentation du prix du lait écrémé	6
Conférence sur l'éducation en milieu rural	6
Index mensuel	7

d'autres problèmes plus graves non seulement pour les producteurs de blé mais pour tous les cultivateurs canadiens et, en fin de compte, pour l'économie tout entière. Quelle que soit l'initiative prise par le Gouvernement, le poids du rajustement doit être porté par les producteurs de blé eux-mêmes... et je crois qu'ils accepteront la nécessité d'effectuer le rajustement.

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement se propose de mettre en oeuvre un programme visant à réduire les surfaces en blé et à encourager les cultivateurs des régions désignées par la Commission du blé à soustraire ces terres à la production cette année. J'ai longuement discuté ce programme avec les chefs des organisations agricoles de l'Ouest canadien et, sous bien des rapports, le programme comme il est proposé actuellement a été amélioré par l'adoption de leurs recommandations. Voici le programme proposé:

Les producteurs situés dans la région désignée par la Commission du blé qui réduisent leurs étendues en blé à des niveaux inférieurs à ceux de 1969 et augmentent les superficies en jachère d'été et en plantes fourragères vivaces dans la même proportion recevront une indemnité fédérale de \$6 l'acre pour les nouvelles étendues en jachère d'été ou \$10 l'acre pour celles en plantes fourragères vivaces. Un paiement partiel sera effectué avant la fin de juillet et le reste sera versé à l'automne cette année.

Les paiements d'indemnité seront versés jusqu'à concurrence de 22 millions d'acres de jachère d'été additionnelle et 2 million d'acres de plantes fourragères vivaces additionnelles. Une étendue maximale de 1,000 acres par producteur sera admissible aux paiements de l'indemnité.

On estime à 100 millions de dollars le coût effectif, pour le Gouvernement, du programme qui sera administré par le ministère de l'Agriculture du Canada.

Les contingents de livraison de blé pour la campagne agricole 1970-1971 seront basés sur le total de

- a) 25 pour cent de l'étendue en jachère d'été indiquée dans le livret de permis de 1969 des producteurs;
- b) la superficie totale en jachère d'été en 1970; et
- c) la différence en plus entre la superficie de plantes fourragères vivaces en 1970 et la superficie de plantes fourragères vivaces en 1969.

Les contingents pour l'avoine, l'orge, le blé tendre de printemps et d'autres cultures auxquelles les contingents de livraison s'appliquent seront fondés sur les acres ensemencées en chaque récolte en 1970. De plus, tout producteur peut choisir d'ensemencer une partie ou la totalité de sa superficie en acres répondant aux conditions requises pour le contingent du blé, en une récolte autre que le blé.

Le programme apportera aux producteurs de grains en détresse les revenus nécessaires et les incitera à liquider les stocks de blé déjà accumulés chez eux. Il permettra aux exploitants de réduire énergiquement les superficies en blé et de prévenir une

conversion massive vers d'autres cultures.

Une forte diminution des stocks de blé contribuerait grandement à appuyer les efforts soutenus en vue de renforcer les prix mondiaux du blé. En effet, l'acheteur étranger n'est guère disposé à payer à prix fort quand il sait que nous disposons littéralement de montagnes de blé. Avec le plein appui des producteurs, ce dont d'ailleurs je n'ai aucun doute, la situation financière liquide des producteurs de grain et de toute l'économie des Prairies pourrait s'améliorer grandement d'ici l'automne prochain.

Cet important programme de réduction des stocks de blé est l'occasion toute choisie pour s'orienter vers la mise en place d'une coordination globale des politiques de production céréalière. Les avantages du nouveau programme canadien déborderont largement l'économie canadienne pour favoriser l'économie mondiale du blé. Les gouvernements d'autres pays exportateurs sont comme nous aux prises avec le problème des excédents; certains d'entre eux ont déjà des programmes en place ou en envisagent de nouveaux qui doivent alléger la situation. L'initiative du Canada, qui représente un mode d'attaque à la fois nouveau et plus énergique contre les problèmes des excédents, devrait encore étayer les efforts réalisés sur le plan international pour stabiliser l'économie mondiale du grain.

PROJET DE RENCONTRE AVEC D'AUTRES PAYS

Pour ne pas laisser passer cette occasion, j'ai proposé aux Gouvernements de l'Australie, de l'Argentine et des États-Unis, et à la Commission de la Communauté économique européenne de tenir une réunion au niveau ministériel pour reviser le programme canadien et pour étudier les mesures complémentaires que pourraient prendre d'autres pays pour en tirer tout le parti possible à l'échelon international. J'ai confiance que les gouvernements consentiront à participer à une telle réunion à brève échéance et j'entretiens l'espoir qu'elle imprimera une nouvelle vigueur aux mesures que nous mettons en oeuvre pour rétablir l'ordre dans la situation mondiale des céréales.

Entre temps, nous mettrons tout en oeuvre pour augmenter nos ventes à l'étranger. L'accroissement de nos expéditions au titre de l'aide alimentaire et des conditions plus généreuses de crédit ont été d'un grand secours à la Commission canadienne du blé pour porter cette année son volume des ventes à 375 millions de boisseaux, volume plus élevé qu'en toute autre année, sauf une, dans l'histoire de la Commission depuis 1943 jusqu'à la première commande de grande envergure venue de l'Union soviétique en 1963.

Advenant la réussite de cet important programme de réduction, les perspectives du marché indiquent que le Canada sera en mesure de revenir à un niveau de production impliquant une superficie de quelque 20 millions d'acres. Il faudra cependant recourir à de nouvelles mesures en 1971 pour empêcher la production de dépasser des niveaux acceptables.

PARTICIPATION OTTAWA-QUÉBEC À UN PROJET MAROCAIN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, et le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Marcel Masse, ont annoncé que le Gouvernement fédéral et le Gouvernement du Québec se sont mis d'accord pour entreprendre ensemble l'exécution d'un projet marocain de développement économique et social auquel le Canada s'est engagé à participer à la demande du Gouvernement du Maroc.

Cette nouvelle expérience de collaboration touchant un projet de développement international représente une heureuse initiative dans les relations fédérales-provinciales. Il s'agit d'une entreprise d'aménagement rural, au nord du Maroc, dans la province de Tétouan. Ce projet s'insère dans un vaste plan de développement économique et rural du Rif occidental (DERRO), auquel plusieurs pays participent présentement.

Le Gouvernement du Canada assumera les frais de la participation canadienne à ce projet, y compris les traitements versés aux experts que le Gouvernement du Québec mettra au service de l'entreprise. L'entente intervenue entre Ottawa et Québec permettra de mettre en valeur la compétence technique et professionnelle des experts du Gouvernement du Québec.

Lorsque le Gouvernement du Canada a accepté de coopérer avec le Gouvernement du Maroc à la réalisation du projet DERRO-Tétouan, une mission

d'experts canadiens, recrutés par les Gouvernements fédéral et québécois, se rendit au Maroc en février 1968 afin de procéder à une étude préliminaire de ce projet. L'exécution du projet sera maintenant entreprise sur la base d'une collaboration étroite entre les deux gouvernements.

C'est à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) que le Gouvernement du Canada a confié la responsabilité de mettre en oeuvre la participation canadienne au projet DERRO-Tétouan et de négocier les modalités de cette mise en oeuvre avec les autorités marocaines, par l'entremise de l'ambassade du Canada accréditée auprès du Royaume du Maroc.

Il appartiendra au ministère québécois des Affaires intergouvernementales de collaborer avec l'ACDI afin de mettre sur pied à Québec un groupe de soutien dirigé par un coordonnateur. Ce groupe constitué d'experts dans divers domaines scientifiques et techniques participera à l'élaboration de l'entente entre le Canada et le Maroc, laquelle comprendra un plan détaillé des travaux, un calendrier des opérations et une estimation des coûts de l'entreprise. Le ministère verra, de concert avec l'ACDI, à recruter le directeur et l'équipe de travail qui devront effectuer les travaux au Maroc, en collaboration avec les autorités du pays, et à fournir l'appui technique et professionnel requis pour déterminer les moyens d'action et surveiller les travaux.



La femme à l'ombrelle

La Galerie nationale du Canada, Ottawa

LA GALERIE NATIONALE ACQUIERT UN DEGAS

La Galerie nationale du Canada vient de faire acheter d'un collectionneur suisse dont on n'a pas révélé le nom, *La femme à l'ombrelle* du peintre français Edgar Degas (1834-1917). Le tableau appartenait à des particuliers depuis la vente, en 1918, du troisième lot des oeuvres de l'artiste qui se trouvaient dans son atelier lors de sa mort.

Mlle Jean Sutherland Boggs, directrice de la Galerie nationale, et auteur d'un ouvrage qui fait autorité sur les portraits de Degas, croit pouvoir placer la date d'exécution du tableau vers 1886. "Cette oeuvre, dit-elle, a la subtilité et le mystère d'un Léonard de Vinci, artiste pour lequel Degas avait une profonde admiration. Elle nous console en quelque sorte d'avoir perdu, au profit de Washington, *La dame aux genévriers* de Léonard de Vinci."

Le modèle n'a jamais été identifié, mais d'après Mlle Boggs il pourrait s'agir d'une des danseuses ou d'une des mimes d'âge mûr qui posaient souvent pour Degas, une fois que leur carrière avait amorcé son déclin.

Ce portrait est la seconde peinture à l'huile de Degas qui vient grossir la collection d'Ottawa. La première, acquise en 1967, venait de la collection Finlayson, à Toronto; Degas était âgé d'une vingtaine d'années lorsqu'il l'a exécutée. Il s'était inspiré

d'un dessin du peintre florentin du XVI^e siècle Pontorno, exposé au palais des Offices à Florence. Il s'agit également d'un portrait de femme. Comme le fait observer Mlle Boggs: "La Galerie offre maintenant la possibilité d'étudier l'évolution de l'oeuvre de Degas, depuis l'expression classique et idéalisée de ses premières peintures jusqu'à la concentration des tensions psychologiques exprimée par ce portrait nouvellement acquis."

Bien qu'Ottawa possède déjà trois pastels de la dernière période de Degas, la nouvelle acquisition est importante parce qu'elle provient d'une époque de sa vie plus classique et mieux connue, celle qui se situe entre 1874 et 1886. Il participait alors aux expositions indépendantes de ses contemporains impressionnistes.

UN GÉNÉRATEUR ISOTOPIQUE AU CANADA

Le ministre fédéral des Transports, M. Don Jamieson, a annoncé que ses services allaient remplacer le phare classique de l'ambarcadère de Brockville, Ontario, par une lampe isotopique ne requérant aucun entretien.

Brockville est la première ville du Canada à bénéficier de ce type de phare dont la source thermique est constituée par des isotopes. La chaleur provenant de cette source est transformée en électricité par un dispositif thermoélectrique. On prévoit que ce dispositif engendrera continuellement de l'électricité pendant au moins trois ans.

L'ensemble est logé dans un cylindre métallique qui laisse passer moins de radiations qu'un tube d'image de télévision en couleurs. Ce générateur isotopique, développé par le Groupe des produits commerciaux de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, en coopération avec le ministère fédéral des Transports, a été approuvé par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social. Il a été conçu spécialement pour l'Arctique et autres régions d'accès difficile.

RÉUNION DE LA COMMISSION DU PHOQUE

Des délégations du Canada, du Japon, de l'Union soviétique et des États-Unis ont pris part à la treizième réunion annuelle de la Commission du phoque à fourrure du Pacifique Nord, tenue du 23 au 27 février, à Ottawa.

Établie en vertu de la Convention intérimaire sur la conservation des phoques à fourrure du Pacifique Nord, de 1957, la Commission a pour but d'accroître la population de phoques à fourrure et de maintenir la production à un niveau maximal permanent. Le Canada et le Japon ne participent pas à la chasse elle-même, mais en vertu de la Convention, ils touchent une part des peaux recueillies par l'Union soviétique et les États-Unis, dont ils reçoivent 15 pour cent. La chasse des phoques est

limitée aux îles Pribilof, territoire des États-Unis, au large de la côte de l'Alaska, et aux îles Commander et Robben, sous contrôle de l'U.R.S.S.

M. A.W.H. Needler, sous-ministre des Pêches et des Forêts a accueilli les membres de la Commission et leurs conseillers. L'ouverture de la session plénière, le 23 février, était présidée par M. S.G. Federov, de l'Union soviétique, président de la Commission. Les autres membres de la Commission étaient: M. W.M. Sprules, ministre des Pêches, et des Forêts du Canada; M. M. Morisawa, Société japonaise des pêches; et M. John I. Hodges, Bureau des pêches commerciales, États-Unis.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, et la Commission de la Fonction publique, ont annoncé récemment la nomination du Dr S.O. Winthrop comme chef de la nouvelle Division de lutte contre la pollution atmosphérique.

Une des premières responsabilités de la nouvelle division sera de mettre sur pied une organisation, dotée du matériel adéquat, chargée de l'amélioration de la qualité de l'air. Par l'intermédiaire de cette division le ministère va créer des relations plus étroites entre les ministères des Gouvernements fédéral et provinciaux, et rechercher la collaboration de l'industrie, des organismes de recherche et du public.

STRATFORD À ADELAIDE (AUSTRALIE)

Le Théâtre national Stratford du Canada a été prié de participer au Festival des arts d'Adelaide, en Australie, en 1972, avons-nous appris ces derniers temps du directeur général de la troupe, M. William T. Wylie.

Le Festival d'Adelaide est un carrefour annuel de l'art dramatique, de la musique, de l'opéra et des arts plastiques. Pendant trois semaines, on peut y voir et entendre de grandes vedettes australiennes ainsi que des artistes de renommée internationale invités de l'étranger. Cette année, le Festival des arts accueillera le *Royal Shakespeare Company* d'Angleterre, qui présentera *Twelfth Night* et *The Winter's Tale*. Parmi les autres artistes invités on verra Rudolf Nureyev, qui se produira comme danseur et chorégraphe invité de la compagnie *Australian Ballet*.

Les organisateurs ont décidé de dédier le Festival de 1972 aux pays du Pacifique et c'est dans ce contexte qu'on a invité Stratford à aller représenter le Canada.

En annonçant cette bonne nouvelle, M. Wylie a fait valoir que Stratford ne pouvait pas immédiatement s'engager fermement à y assister mais il a déclaré que "la perspective de participer à un festival des arts de ce calibre est extrêmement emballante et nous sommes flattés, comme compagnie théâtrale, d'être invités à aller y représenter le Canada".



Timbre canadien qui sera émis le 15 avril pour commémorer le tricentenaire de la naissance d'Henry Kelsey, premier explorateur à parcourir les plaines de l'Ouest. (Voir le *Bulletin hebdomadaire canadien*, Vol. 25, No 10, page 8.)

UN CANADIEN À LA DIRECTION DU COLLÈGE DE L'OTAN

Le comité militaire de l'OTAN à Bruxelles vient de désigner le vice-amiral John O. O'Brien, de Montréal, au poste de quatorzième commandant du Collège de la défense de l'OTAN à Rome. Il succède au lieutenant général Sefik Erensu, de Turquie.

L'amiral O'Brien qui est, depuis 1966, chef du commandement maritime et commandant de l'OTAN, sous-région de l'Atlantique canadien, avec quartier général à Halifax, assumera ses nouvelles fonctions en juillet.

L'amiral O'Brien est le premier Canadien à diriger le Collège de l'OTAN, établissement où l'on forme un groupe choisi d'officiers supérieurs des pays membres de l'OTAN qui seront subséquemment appelés à accepter des affectations à des postes militaires clés de l'OTAN, ainsi que de fonctionnaires nationaux qui pourront plus tard occuper des postes civils clés au sein de l'Alliance. Les études portent, entre autres, sur des questions d'ordre militaire, politique et économique relatives aux pays membres de l'Organisation.

LEÇONS PARTICULIÈRES POUR JEUNES INDIENS

Un soir par semaine, quelque 70 étudiants de l'Université de l'Alberta se dévouent pour les jeunes Indiens d'Edmonton, les aidant à remporter des succès scolaires et même à se faire inscrire au tableau d'honneur.

Ces leçons particulières qui s'adressent aux jeunes Indiens, pour la plupart à l'école secondaire, sont un service gratuit que dispense la *Wauneita Society* de l'Université de l'Alberta avec le concours du ministère des Affaires indiennes, qui achète les manuels et fournit le transport à l'Université.

Dans la plupart des cas, on a un "maître" par étudiant et les leçons durent deux heures.

LA BERNACHE GÉANTE N'EST PAS DISPARUE

L'Ontario doit son premier programme d'envergure, destiné à reconstituer les colonies de reproduction de la bernache canadienne géante, au personnel de la région du lac Huron de la section de la faune terrestre et aquatique du ministère ontarien des Terres et Forêts qui, pour ce programme, travaille en collaboration avec la station Niska de recherches sur les oiseaux aquatiques à Guelph.

La bernache canadienne géante est un gros oiseau au plumage de couleur pâle qui nichait autrefois un peu partout dans les grandes prairies du sud du Canada, du nord des États-Unis et, plus à l'est, dans les États qui touchent aux Grands lacs et même jusque dans le sud-ouest ontarien. Bien qu'ils n'aient jamais été tellement nombreux, ces oiseaux étaient bien connus des anciens chasseurs de l'Ouest, qui en parlaient comme d'une variété d'oies sauvages énormes comparativement aux bernaches moins rares et plus petites de la baie d'Hudson et de l'Atlantique, dont le poids excède rarement dix livres. La variété géante pèse dans les 12 à 18 livres et possède une envergure de six pieds ou plus.

Vers la fin du siècle dernier, le nombre de bernaches géantes diminua progressivement. Au début des années 1900 on n'en voyait à peu près plus et de 1930 à 1962 on estimait que la variété avait disparu.

Mais, en janvier 1962, on refaisait la découverte de ces oiseaux géants. En effet, M. Harold Hanson du *Illinois Natural History Survey* était employé à peser des spécimens de bernaches d'une colonie qui tardait à quitter son hivernage à Rochester, au Minnesota. Il arriva alors aux experts de l'équipe d'obtenir des pesanteurs qu'ils jugèrent impossibles pour ces oiseaux. Ils crurent que leurs instruments étaient faussés. Ils soumièrent ceux-ci ainsi que les poids obtenus à des vérifications. Ce contrôle démontra de façon concluante que les bernaches canadiennes géantes n'avaient pas disparu complètement.

En raison de l'intervention de l'homme dans l'environnement, surtout dans les régions méridionales, il y a actuellement pénurie d'emplacements appropriés à la nidification de la bernache canadienne. Habituer les jeunes bernaches à accepter et à utiliser les structures artificielles de nidification sera donc un aspect important des activités de conservation.

MÉTHODES DE NIDIFICATION

Ce processus de dressage appelé "fixation" s'accomplit si l'on place les petits nouvellement éclos dans des nids surélevés (à environ deux pieds au-dessus de l'eau) au cours de leur première journée d'existence et qu'on les force plusieurs fois à sauter dans l'eau. Les oiseaux ainsi conditionnés rechercheront des lieux de nidification semblables une fois devenus adultes et ces aménagements construits par l'homme seront mis à leur disposition.

La plate-forme surélevée protège le nid contre les bêtes de proie et les fluctuations du niveau de l'eau et vu que les deux parents surveillent jalousement le nid et son voisinage immédiat, les plates-formes ont encore l'avantage de permettre aux mâles de ne réserver que de petites concessions. De fait, si on fixe au palier un perchoir approprié, le mâle sera porté à s'y poster pour surveiller le nid. Grâce à cet arrangement, les oiseaux peuvent nicher dans un même secteur en nombre beaucoup plus grand qu'il ne serait possible autrement. Les hernaches peuvent devenir tellement "conditionnées" à ces nids artificiels fabriqués par l'homme qu'elles ne voudront plus aller nicher ailleurs.

LA POPULATION ACTIVE

Une baisse saisonnière de l'emploi a été observée entre décembre et janvier; on estime à 7,499,000 le nombre total de personnes employées en janvier, soit 213,000 de moins qu'en décembre. Suivant les estimations, les chômeurs étaient au nombre de 485,000 en janvier, soit 102,000 de plus qu'en décembre; la hausse saisonnière a été plus faible que d'habitude. L'effectif de la main-d'oeuvre comptait 7,984,000 personnes, c'est-à-dire 111,000 personnes de moins.

Conformément à la tendance du second semestre de 1969, les augmentations de l'effectif de la main-d'oeuvre et du nombre de personnes employées d'une année à l'autre ralentissaient encore en janvier. Par rapport à l'année dernière, cet effectif s'est accru de 93,000 personnes (1.2%), soit 75,000 personnes employées (1.0%) et 18,000 chômeurs de plus.

AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT ÉCRÉMÉ

Un nouvel arrangement international sur la poudre de lait écrémé ajoutera jusqu'à quatre cents la livre aux récents cours mondiaux. C'est ce qu'a annoncé récemment le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin.

Cet arrangement se fonde sur un prix f.o.b. minimum de \$20 (É.-U.) les 100 kilogrammes, soit quelque 10 cents la livre. Ce prix minimum régira toutes les exportations de poudre de lait écrémé sauf les quantités destinées à l'alimentation des animaux dans les cas où l'on contrôle rigoureusement la consommation.

M. Pepin a souligné que l'adhésion du Canada à cet arrangement n'influera pas sur les prix des produits laitiers consommés au Canada.

"La majoration des cours mondiaux de la poudre de lait écrémé permettra aux producteurs de lait du Canada d'économiser sur ce qu'il en coûte pour disposer de la poudre excédentaire et de ramener ainsi leurs recettes au niveau qui régnait avant les fléchissements des derniers mois", a dit le ministre.

Cet arrangement, accepté par le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Communauté économique européenne et le Danemark, "représente un progrès sensible vers une plus grande collaboration internationale dans le secteur très difficile du commerce des produits laitiers. Sa mise en oeuvre déterminera une plus grande stabilité des cours sur les marchés mondiaux de poudre de lait écrémé", a ajouté le ministre.

L'administration de l'arrangement relèvera de la Commission de l'industrie laitière du Canada.

CONFÉRENCE SUR L'ÉDUCATION EN MILIEU RURAL

Le Canada est représenté à la Conférence du Commonwealth portant sur l'éducation en milieu rural qui se tient à l'Université du Ghana, Legon, Accra, du 23 mars au 2 avril, par une délégation dont les membres sont les suivants: M. Harold R. Baker, directeur de l'Extension, Université de Saskatchewan, président; M. Maurice Richer, secrétaire général, Conseil des ministres de l'Éducation, Canada; M. Lome R. Moase, sous-ministre de l'Éducation, Charlottetown; M. S.N. Odynak, directeur associé de l'enseignement, ministère de l'Éducation, Edmonton; et M. Gaëtan Daoust, directeur de l'Éducation permanente, Université de Montréal.

L'ordre du jour de la Conférence portera, entre autres, sur l'enseignement conventionnel, la formation des jeunes en vue du développement rural et national, l'éducation des adultes dans les régions rurales et la mise sur pied de services de formation agricole.

Il s'agit de la cinquième Conférence portant sur des sujets éducatifs d'intérêt général pour les membres du Commonwealth et elle réunira, outre des délégués des pays du Commonwealth, des observateurs d'un certain nombre d'organisations internationales.

La Conférence permet aux personnes qui s'occupent plus précisément de la planification, de l'administration et de la mise en oeuvre de programmes éducatifs en milieu rural, de discuter des habitudes et des problèmes actuels afin de considérer des éventualités et de dégager certaines tendances en vue du développement futur de ces programmes.

INDEX MENSUEL

(Vol. 25 - Mars 1970)

- Affaires extérieures
Direction des relations scientifiques aux -,
No 9, p. 4
- Agriculture (voir Commerce)
- Aide extérieure
Des bovins pour l'Ouganda, No 11, p. 4
Participation Ottawa-Québec à un projet marocain, No 12, p. 3
Prêt à la Malaysia, No 10, p. 6
- Arctique
Nouvel investissement dans l'—, No 9, p. 3
- Arts et Musées
Exposition de l'Académie canadienne des Arts,
No 9, p. 2
La Galerie nationale acquiert un Degas,
No 12, p. 3
Le "Groupe des Sept" réduit à un - Décès de
L. Harris, No 11, p. 3
Stratford à Adelaïde, No 12, p. 4
- Commerce et industrie
Augmentation du prix du lait écrémé, No 12, p. 6
Les fourrures canadiennes - le renard,
No 10, p. 5
Programme de réduction des stocks de blé,
No 12, p. 1
- Communications (voir aussi Constitution et Gouvernement)
Les conversations téléphoniques en perte de
vitesse, No 11, p. 4
- Conférences
Conférence mondiale sur la construction,
No 10, p. 6
Conférence sur la conservation des ressources
européennes, No 9, p. 4
Conférence sur l'Éducation en milieu rural,
No 12, p. 6
Réunion de la Commission du phoque, No 12, p. 4
- Consommation (voir Statistiques)
- Constitution et Gouvernement
Création d'"Information Canada" (déclaration de
M. Trudeau) No 9, p. 1
- Défense nationale (voir aussi OTAN)
Achat d'appareils à réaction, No 9, p. 3
- Éducation et Enseignement (voir Conférences et
Statistiques)
- États-Unis (voir Pêches et Traités)
- Forêts (voir Traités)
- Habitation et Logement (voir aussi Conférences)
Baisse dans la construction en janvier,
No 10, p. 4
Moins d'appartements vacants, No 10, p. 4
Programme de bourses de la SCHL, No 9, p. 6
Un Conseil de la construction, No 11, p. 5
- Harris, Lawren (voir Arts et Musées)
- Immigration
L'"Opération récupération", No 10, p. 6
- Indiens et Esquimaux
Agents correctionnels indigènes, No 10, p. 7
Leçons particulières pour jeunes Indiens,
No 12, p. 5
- Industrie (voir Commerce)
- Inflation
Le Gouvernement fédéral face à l'—, (Déclaration
de M. Trudeau) No 10, p. 1
- Main-d'oeuvre (voir Statistiques)
- Maroc (voir Aide extérieure)
- Mines (voir Ressources naturelles)
- OTAN
Un Canadien à la direction du Collège de l'—,
No 12, p. 5
- Pêches (voir aussi Conférences)
Projet d'accord Canada-É.-U. sur la pêche,
No 10, p. 3
- Pollution
La lutte contre la pollution de l'air, No 12, p. 4
Le contrôle des phosphates, No 9, p. 5
- Population (voir Statistiques)
- Postes
Timbre commémoratif d'Henry Kelsey,
No 10, p. 8
Un code postal pour le Canada, No 11, p. 7
- Ressources naturelles
Du nickel aux antipodes, No 10, p. 4
La bernache géante n'est pas disparue,
No 12, p. 5
- Santé et Bien-être (voir Pollution)
- Sciences (voir aussi Affaires extérieures)
Expériences sur l'isolement, No 9, p. 5
Guerre à la moisissure, No 11, p. 6
La science relève un défi, No 11, p. 5
- Sécurité routière (voir aussi Statistiques)
Succès des cours de sécurité préventive,
No 11, p. 6

Sports

Les Jeux d'été du Canada, 1973, No 9, p. 6

Statistiques

Augmentation des enseignants au Canada,
No 11, p. 4

Indices des prix à la consommation, No 10, p. 3

La population active, No 12, p. 6

Les accidents de la circulation, No 11, p. 6

Naissances, mariages et décès, No 10, p. 3

Subventions

-au théâtre, No 9, p. 4

Traités

Convention sur les incendies de forêts,
No 10, p. 7

Transports

Radar de surveillance aux aéroports, No 11, p. 5

Un générateur isotopique au Canada, No 12, p. 4

Un nouveau brise-glace pour la Garde côtière,
No 11, p. 7

Trudeau, M. P.-E. (voir Constitution et Gouvernement
et Inflation)

Unité nationale

L'unité nationale: question prioritaire (Discours
de M. Stanbury), No 11, p. 1